

Fiche 3 : Des exemples de solidarité territoriale autour de l'eau

Il existe plusieurs exemples de solidarité territoriale autour de l'eau en France, en Europe et dans le monde. Cette partie a pour objectif de présenter quelques exemples de solidarités territoriales autour de l'eau à différentes échelles.

3.1. Les expériences menées sur la solidarité territoriale autour de l'eau

De nombreuses études ont été menées autour de la notion de solidarité. Les différents ouvrages et études utilisés pour cadrer et définir le sujet sont recensés autour de 3 thématiques :

La notion de solidarité
La notion de solidarité territoriale dans le domaine de l'eau
Expériences et études de cas

Auteur / année	Ouvrage	Résumé
Hélène Reigner et Matthieu Leprince 2012	Projet SOLITER	Négocier la solidarité territoriale dans les intercommunalités – Ils étudient les liens de solidarité qui se mettent en place au sein des intercommunalités. Ils montrent que les effets de la péréquation horizontale sont parfois plus importants que ceux de la péréquation verticale.
Cécile Van de Velde	Solidarité	Définition et historique de la notion de solidarité
Conseil scientifique du SRADDT PACA 2030	Enjeux de la solidarité territoriale en PACA	La question posée est : quels liens faut-il inventer pour générer davantage de solidarité entre les territoires. La réponse apportée est qu'à l'horizon 2030, ce sont surtout des solidarités horizontales qui vont se développer même si les solidarités verticales et intergénérationnelles doivent perdurer.
Riccardo Petrella	Le bien commun, éloge de la solidarité	Le bien commun est à la base de l'existence et du développement de la société. L'un des chapitres s'intéresse à l'eau qui selon lui est le premier bien patrimonial commun mondial. Il différencie la solidarité mutualiste (dépendance réciproque) et la solidarité altruiste (don sans attente en retour)
Comité de bassin Rhin Meuse	Guide sur la construction de syndicat mixtes de BV	Ce guide est à destination des collectivités du bassin Rhin Meuse. Il présente les formes de solidarités existantes sur le territoire et leur fonctionnement.
Raphael Mathevet 2011	La solidarité écologique	Il définit la notion de solidarité écologique qui est un nouveau concept pour la gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires.
Michel Lesage Juin 2013	Rapport d'évaluation de la politique de l'eau en France	Il s'intéresse à la mobilisation des territoires pour inventer le nouveau service public de l'eau et atteindre les objectifs de qualité. Il explique la nécessité de mettre en place un débat concernant le financement de l'eau sur le territoire national. L'eau est un bien commun d'intérêt général auquel tout le monde doit avoir accès donc, selon lui, il doit être financé par l'impôt.
Henri Smets	Solidarité pour l'eau potable	Il s'intéresse aux aspects économiques de la solidarité pour l'eau potable. Il présente les solidarités qui peuvent exister entre les usagers des services de l'eau et entre les services de l'eau dans les pays développés.
Henri Tandonnet et Jean-Jacques Lozach 2015	Eau : Urgence déclarée	Ils présentent le fonctionnement de la politique de l'eau en France et les impacts du changement climatique sur la ressource. Ils font trois propositions pour ne pas subir les changements à venir. Selon eux, il faut économiser l'eau, réguler les flux et gérer la ressource et miser sur la ressource pour accroître l'offre.
Maéva Chodorowski 2015	Solidarité territoriale au sein du BV de l'Estéron	Ce projet est inclus dans la démarche « l'Estéron, l'eau en partage » portée par le conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur. L'objectif est de préparer le dialogue sur la solidarité territoriale à mettre en place pour la préservation de la ressource en eau.
Ministère de l'écologie	SOLTER	Etude sur les solidarités territoriales et résilience du littoral à la submersion marine pour connaître la perception des populations locales face aux risques de submersions et les solidarités que les populations acceptaient de mettre en place.
Cemargref, cirad, ENGEES, Agro paris tech, inra, IRD 2011	SURGE : Solidarité Urbain Rural pour la Gestion de l'Eau	Ce projet s'appuie sur 3 études de cas appelant à la mise en place d'une solidarité : ruissellement érosif et protection des captages dans le pays de Caux, le partage d'infrastructures pour l'eau potable dans le Bas-Rhin et les interdépendances vis-à-vis de multiples ressources en eau dans le bassin de Thau.
Pays de Morlaix	L'eau, source de solidarité territoriale 2007 - 2013	Il y avait 4 axes : eau source de vie, eau source de développement économique, eau source de tourisme durable et eau source de connaissances. Parmi les projets mis en œuvre on peut citer la restauration collective bio par la maison de l'agriculture biologique, la roul'EAUte par le CPIE...

3.2. Des exemples de solidarité territoriale en France

Il existe de nombreuses formes de solidarité territoriale autour de l'eau. Dans cette partie, nous mettrons en avant les solidarités territoriales mises en œuvre autour de l'eau en France. Il existe des exemples de solidarité pour partager la ressource ou encore une solidarité financière...

❖ SOLIDARITE DANS LE PARTAGE DE LA RESSOURCE

Les communes de Saint Junien et de Rochechouart étaient confrontées à un **problème de qualité et de quantité de l'eau** depuis de nombreuses années. Ce problème a été résolu en 2010 grâce à la constitution **d'un syndicat de transport d'eau potable de l'ouest de Limoges**. Il a permis la construction et l'exploitation d'une canalisation de transport d'eau potable de 42,7 km pour relier le réseau d'eau potable de Limoges et Saint Junien et Rochechouart. Le syndicat Vienne Briance Gorre a adhéré au syndicat pour sécuriser la distribution d'eau potable sur son secteur nord-ouest. Pour financer la construction de cette canalisation, le syndicat a eu recours à un emprunt. Le prix de l'eau prend en compte cet emprunt, il est donc remboursé petit à petit par les abonnés. Cela constitue une solidarité territoriale pour l'accès à la ressource.

❖ SOLIDARITE FINANCIERE

Le syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières du bassin versant de l'Aude a été créé en 1999 suite à de fortes inondations. Les cotisations reposent sur **une clé de répartition des charges pondérée**. Ainsi le calcul de la cotisation prend en compte la population et la superficie de la commune à hauteur de 15% chacune et le potentiel fiscal à hauteur de 70%. Ainsi, il existe une solidarité financière entre les communes adhérentes car les communes les plus riches cotisent le plus.

Le syndicat mixte de l'Ille se situe dans le haut Rhin. **Les dépenses du syndicat sont supportées solidairement par tous les membres**. Le département porte 50% des cotisations et les communes se répartissent 50% selon 4 critères :

- Le nombre d'habitants concernés par l'aménagement de l'Ille sur le territoire communal (35%),
- Le linéaire de berges du cours d'eau sur le territoire communal (25%)
- Le linéaire de digues sur le territoire communal (20%)
- Le nombre d'ouvrages hydrauliques sur le territoire communal (20%).

Ainsi, **les territoires urbains, plus peuplés, supportent une part plus importante des dépenses que ce qu'ils devraient** au titre du linéaire de cours d'eau et de digue sur le territoire. Ils sont solidaires des communes rurales et bénéficient des effets positifs des travaux réalisés par le syndicat.

Le syndicat intercommunal de Siagne et de ses affluents (SISA) agit dans une vallée exposée aux crues qui a connu environ 90 événements déclarés comme catastrophes naturelles. Le syndicat a été créé à la suite de fortes inondations en 1996. Il a été décidé de mettre en place **une clé de répartition des charges** dans la mesure où les travaux bénéficient essentiellement aux communes de l'aval et qu'elles disposent de ressources financières plus importantes. Ainsi, **la contribution est répartie sur l'ensemble des communes pour ce qui est du fonctionnement et uniquement sur celles de l'aval pour l'investissement**.

❖ SOLIDARITE ENTRE LES USAGERS : TARIFICATION UNIQUE

La communauté de communes Caux Vallée de Seine s'est dotée de la compétence eau potable et assainissement en 2008. Depuis 2016, elle a abouti à un tarif unique de l'eau sur le territoire. Cela se caractérise par une baisse de la part fixe eau potable de 20€ HT et de 10€ HT pour la part fixe assainissement.

Le syndicat des eaux de la Charente Maritime a mis en place un tarif unique pour l'ensemble des abonnés des collectivités adhérentes. La solidarité financière constitue le principe fondateur du syndicat. Ainsi, il n'y a pas de différences de tarif pour les communes situées à l'amont ou à l'aval.

La collectivité Eau du Bassin Rennais souhaite appliquer un tarif unique à l'ensemble des usagers. Pour cela, elle a réalisé une étude d'harmonisation des tarifs. Dans le cadre de cette étude, la Collectivité Eau du Bassin Rennais va rechercher une nouvelle structure tarifaire de l'eau pour aboutir à un prix unique pour les usagers du bassin rennais, favoriser la préservation de la ressource par la mise en place d'une tarification progressive par catégorie d'usagers et éviter une évolution brutale des factures.

Dinan Communauté a également fait le choix de mettre en place une tarification unique en 2014. En effet, l'eau est plus chère dans les zones rurales compte tenu de la densité de population, du nombre de branchements beaucoup plus important à la campagne et du réseau de distribution plus coûteux. La communauté de communes ne souhaitait pas faire de discrimination entre les zones rurales et la ville de Dinan. Aussi, tous les habitants payent le même prix. Cela demande beaucoup d'efforts car la gestion et l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement sont délégués à plusieurs prestataires en fonction des territoires. Pour que le prix de l'eau soit homogène, c'est la collectivité qui assure le rôle de « tampon » en ajustant la part Dinan Communauté sur les factures en fonction du prix initial du délégataire et des différentes taxes.

❖ SOLIDARITE ENTRE LES USAGERS : TARIFICATION SOCIALE

La ville de Libourne a souhaité alléger la facture des plus modestes et inciter à consommer moins. Pour cela, elle a mis en place une tarification sociale et progressive. Il y a trois niveaux de consommation (de base, utile, confort). Le premier niveau est facturé 0.1€ par m³. Il a été calculé en prenant le minimum vital en eau par habitant. Au-delà de 15m³, la tarification par m³ augmente.

Dans le cadre de la loi Brottes, 18 collectivités ont été retenues pour expérimenter la tarification sociale de l'eau pendant 5 ans. Dans ce contexte, Grenoble Métropole a mis en place une tarification sociale de l'eau en ajustant les aides au Fonds Social Logement. Ces aides proviennent d'une contribution du budget eau et assainissement au Fonds Social Logement fixé à deux centimes par abonnés. La communauté d'agglomération Havraise a quant à elle choisi de mettre en place un contrat solidarité eau. Pour cela, elle s'est rapprochée des CCAS qui instruisent les dossiers de demande et attribuent des aides sur la base de critères de pauvreté en eau. Nantes Métropole expérimente également la tarification sociale. L'objectif de la tarification est d'apporter une aide aux ménages dont le coût de consommation de référence de 30m³ par an et par personne représente plus de 3% des revenus du foyer qui payent l'eau. Le coût budgétaire pour ramener l'ensemble des ménages en deçà du seuil de 3% est estimé à 550 000€. Le financement de ce dispositif n'a pas sollicité le prix de l'eau mais le service de l'eau a abandonné les remises gracieuses pour fuite en faveur des abonnés non domestiques.

3.3. Des exemples en Europe et dans le monde

❖ EN EUROPE

En Europe, il existe une pluralité de situations autour de l'eau. Cette partie présente les solidarités territoriales qui existent dans les pays européens et le prix moyen de l'eau par m³.

En Italie, tous les fournisseurs sont tenus d'appliquer aux petits consommateurs un prix de base inférieur au coût réel de la distribution. A Rome, depuis 2015, les abonnés payent une contribution de solidarité. En Italie, le prix moyen est de 1,35€ par m³. C'est le prix de l'eau le plus bas d'Europe, ce qui s'explique par deux raisons principales. Tout d'abord, l'Italie a adopté une tarification par palier progressif, ce qui diminue le prix moyen pour les particuliers. De plus, l'Italie est le seul pays européen où le prix de l'eau ne couvre pas la totalité des coûts de gestion et de distribution. Une grande partie des coûts est comprise dans les impôts. De plus, les taxes et abonnement représentent 15% du prix total. La gestion de l'eau est très majoritairement publique, même si le secteur est ouvert aux entreprises qui le souhaitent.